

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DBS_230329_702-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 29 MARS 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 30

Date envoi et affichage
de la convocation : 23 mars 2023

Présents à la séance : 18

Compte-rendu de la séance :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle du Parc de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, HENNEBELLE, CARRE, MASSART, Mme MULLET, MM. MALBRANQUE, OGIEZ, Mme CLEROT, MM. CARAMIAUX, LECOMTE, JOMBART, COQUERELLE, MICHALSKI, BELLAMY-FERAND, JURCZYK, Mme MEYFROIDT, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

A donné pouvoir : Mme DUBY à M. JURCZYK.

Excusés : Mme LEFEBVRE, M. DOUVRY, Mme DUBY, MM. DELORY, DELANNOY.

Madame Catherine CLEROT, déléguée de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

**7-02 EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION PREVENTION ARTOIS (PREVART) -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

L'Association PREVART, créée en 1999, est constituée de diététiciens, infirmiers, psychologues, professeurs d'activité physique adaptée... qui exercent sur le territoire de l'Artois, et dont les missions s'articulent autour de 4 pôles : le réseau « maladies chroniques », le réseau « Soins Palliatifs », le pôle « Prévention et promotion de la santé » et l'« Espace Ressources Cancers ».

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite permettre aux résidents de bénéficier des activités et services proposés par cette Association : activité physique adaptée, ateliers esthétique, massage, yoga du rire et sophrologie.

Les objectifs de ce partenariat sont de participer à l'action « Bien vivre après 60 ans » proposée par cette Association, d'améliorer la qualité de vie des résidents et de contribuer au bien-être et à l'estime de soi. En outre, cette action permet de sensibiliser les résidents de l'EHPAD à la prise en charge de la douleur non médicamenteuse par le biais d'ateliers thérapeutiques.

Les ateliers sont animés et encadrés, à titre gratuit, par les professionnels de l'Association, au sein de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE. La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible 3 fois tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de ces activités thérapeutiques,

Après avis favorables de la commission Solidarité-Santé du 14 mars 2023 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 22 mars 2023,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la Convention de partenariat correspondante selon le projet ci-joint.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 31/03/2023
Qualité : Président

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD Frédéric DEGEORGE
DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS**

&

PREVART

Intitulé de l'action :

Entre les soussignés :

- D'une part : L'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois
Ayant son siège : 660 Rue de Lille
62400 BETHUNE
Tél : 03.21.61.55.55
Représenté par : Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président
Ou, le cas échéant, par : Madame Sylvie MEYFROIDT, Vice-Présidente

Ci-après dénommé « EHPAD Frédéric DEGEORGE »

- D'autre part : *l'association PREVART, représentée par son directeur,*
Thomas LAURENT
Association PREVART
42-48, rue de la Ferme du Roy
62400 BETHUNE
Tél 03 21 68 80 80

Vu la décision N°..... en date du/...../....., autorisant le Président à signer la présente Convention.

Vu (Partenaire)

Contexte général :

- L'EHPAD Frédéric DEGEORGE, géré par le SIVOM de la Communauté du Béthunois, est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, d'une capacité de 117 lits accueillant des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes, sans discrimination financière. Les couples peuvent également y être accueillis. La structure dispose d'une Unité de Vie Alzheimer de 15 lits, destinée à accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

-Partenaire : *PREVART, Pierre-Emmanuel Sente*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objectif de définir et de fixer les objectifs en commun entre les partenaires, et de préciser les modalités et les perspectives de ce partenariat et de collaboration.

Article 2 : Engagement de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE s'engage à :

- Accueillir~~PARENTS~~..... et planifier les différentes actions d'animation proposées dans le cadre de la présente convention de partenariat.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire à l'organisation des actions.
- Informer les acteurs sur le fonctionnement de l'établissement et sur le respect des règles de vie des résidents au sein de l'EHPAD.

Article 3 : Engagement de~~PREVART~~.....

- Proposer des actions au sein de l'établissement.
- Mettre à disposition ses moyens humains et techniques nécessaires au bon déroulement de l'action.
- Respecter les règles de vie et de confidentialité.

Article 4 : Engagement matériel et financier

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation du projet dans ses différents aspects, ainsi qu'une salle adaptée au bon déroulement des séances.

Aucun frais financier ne sera engagé entre les deux parties.

Article 5 : Responsabilité et assurance

Les dispositions de la présente convention sont portées à la connaissance de chaque signataire.

1. Responsabilité de~~PARENTS~~.....

L'Association s'engage à contracter une assurance garantissant la responsabilité civile et les dégradations éventuelles causées par les membres de l'association, à l'occasion de ses interventions.

2. Responsabilité de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE

Le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois a souscrit un contrat auprès de la SMACL, sous le numéro 59 128 V, garantissant sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée.

Article 6 : Communication

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE et~~PREVART~~..... s'engagent à valoriser les actions réalisées dans le cadre du partenariat, par la sollicitation des médias et/ou de la communication via les réseaux sociaux. Les deux parties devront s'assurer de disposer de l'autorisation du droit à l'image de l'ensemble des participants. Le cas échéant, chacune des parties mentionnera les refus éventuels.

Article 7 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée de 1 an, reconductible par tacite reconduction 3 fois par période d'un an, soit 4 ans maximum, sauf dénonciation de l'une des parties, au préalable un mois avant l'expiration de ladite convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis d'1 mois.



Article 8 : Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

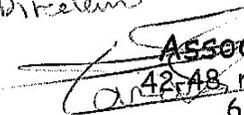
Fait en deux exemplaires à BETHUNE, le/...../.....

Pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois
Le président, Pierre-Emmanuel GIBSON

Pour (Partenaire).....PREVART.....

Thomas LAUREN;

Directeur


Association PREVART
42-48 rue de la Ferme du Roy
62400 BETHUNE
Tél 03 21 68 80 80

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 062-246200638-20230330-DBS_230329_702-DE